



Moto hs, conseil du responsable : "déclarez la volée" !!

Par **icarine26_old**, le **21/10/2007** à **20:58**

Bonjour, j'ai un problème suite à l'achat d'une moto 125 cm³ dans une enseigne connue sur Paris. La moto est HS et dans le garage de l'enseigne. Le responsable me conseille de la déclarer voler pour récupérer plus d'argent... Trop de problèmes depuis l'achat, retour plusieurs fois chez eux... Je ne veux pas faire un faux auprès de mon assurance moto et je souhaite me retourner contre lui mais je ne sais pas comment m'y prendre... Courrier à la direction ? Vont ils me croire ? L'achat date de mai 2007, elle n'avait que 800 kms.
Merci par avance pour vos conseils.

Par **Don quichotte_old**, le **22/10/2007** à **15:20**

Je viens de prendre connaissance de votre message et je vous déconseille fortement de suivre les paroles du vendeur de votre moto.
Tout d'abord, le magasin qui vous a vendu la moto est responsable des problèmes mécaniques, au titre de la garantie légale de conformité du code de la consommation et de la garantie des vices cachés du code civil.
Pour vous aider à faire appliquer vos droits à l'égard de ce vendeur, vous pouvez contacter une association de défense des consommateurs comme l'UFC Que choisir de la circonscription du lieu de votre résidence.
Vous pouvez également vous renseigner à la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).
En fonction de vos contrats d'assurance, vous avez peut être une garantie Protection Juridique qui pourra aussi vous aider.
Mais surtout ne cédez pas à la tentation de la fausse déclaration de vol car votre assureur pourrait se retourner contre vous pour escroquerie à l'assurance, tandis que le vendeur ne sera pas inquiété alors qu'il lui appartient aujourd'hui de vous

indemniser de l'ensemble des problèmes que vous rencontrez avec sa moto.rnrnBon courage mais tenez bon, il n'y a que comme cela que vous pourrez trouver une solution.

Par **icarine26_old**, le **22/10/2007** à **17:36**

Merci beaucoup pour votre réponse, je ne vais pas céder à sa proposition c'est sûr. Je vais me renseigner auprès des associations pour savoir comment procéder.rnLa moto avait une assurance d'un mois dans cette enseigne, là ils veulent bien commander un moteur mais on risque de ne pas l'avoir avant 1 an ! (marque Cagiva) et de toutes façons, vu les problèmes je n'en veux plus, je veux être indemnisée c'est tout, et sans fraude bien sûr...rnEncore merci pour votre aide.rnCarine